

10 QUESTION PRATIQUE



LOI

Par Maître Ingrid Briollet
www.briollet-avocats.com



La perte de points, voire le retrait du permis de conduire, n'est pas sans incidence sur le contrat de travail et le maintien dans la vie active.

RETRAIT DE PERMIS POUVEZ-VOUS ÊTRE LICENCIÉ ?

Distinguons deux hypothèses simples selon l'origine de la perte des points. Premier cas : si l'infraction routière, emportant ou non le retrait de votre permis de conduire, a été commise pendant vos heures de travail, votre employeur pourra bien vous licencier pour faute (souvent considérée comme grave). C'est ce qu'on appelle un "licenciement disciplinaire". Le cas d'école étant celui de l'excès de vitesse ou encore celui de la conduite en état d'ivresse. Deuxième cas : si l'infraction ressortit à votre vie privée, la solution est beaucoup plus nuancée. D'une part, la jurisprudence considère que vous n'êtes nullement tenu de faire état auprès de votre employeur des pertes de points successives ayant amputé votre permis de conduire (cour d'appel de Paris 30/04/2009). Ainsi cela vous laisse-t-il la possibilité d'effectuer des stages, mieux, de vous assagir au

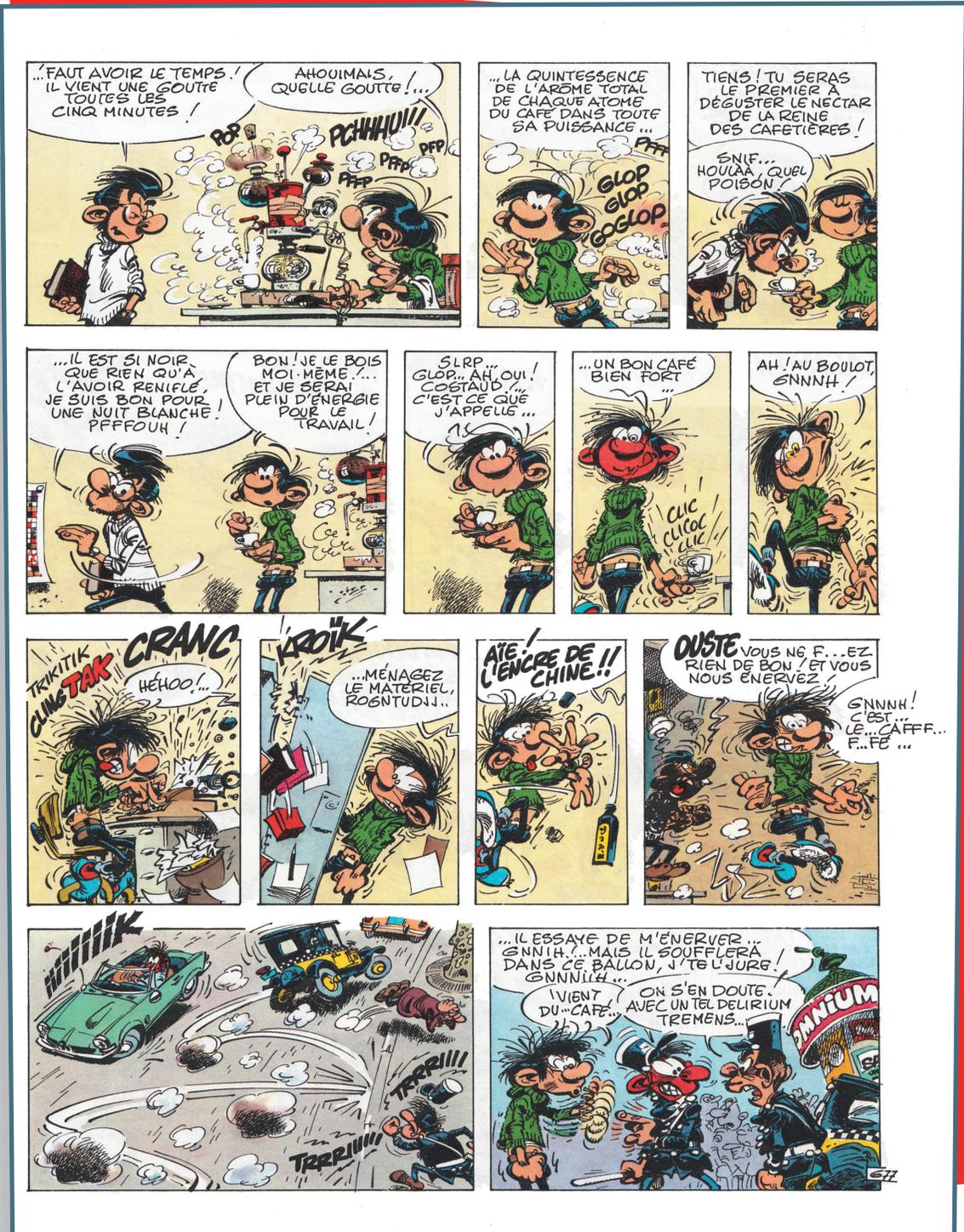
volant et de gérer votre crédit de points sans altérer la confiance que votre employeur vous porte, ni l'inquiéter. D'autre part, si votre permis de conduire est suspendu ou retiré, le licenciement sera possible mais il sera alors strictement encadré. Il ne pourra pas reposer sur une faute, qu'elle soit simple, grave ou lourde (Cour de cassation 03/05/2011) puisque le Code du travail (article L. 1121-1) et la jurisprudence considèrent que l'employeur ne peut pas se référer à des faits relevant de la vie personnelle d'un salarié pour le licencier (Cour de cassation 15/06/1999). Toutefois et pour autant, le licenciement pourra alors reposer sur une cause réelle et sérieuse si la conduite d'un véhicule est indispensable à l'exécution du contrat du travail, qui doit le prévoir. Après tout, vous seul serez placé dans l'impossibilité d'accomplir vos fonctions ! A défaut de dispositions

spécifiques dans votre contrat, la perte du permis peut également provoquer un trouble ou une désorganisation au sein de l'entreprise légitimant la rupture des relations contractuelles. C'est ce

qui est arrivé à un commercial lyonnais, tenu de visiter des régions et dont l'activité avait une incidence majeure sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Son employeur a refusé qu'il se fasse

conduire par un proche, et le licenciement a été validé (cour d'appel de Lyon 15/12/2010). Vous l'aurez compris, dans ce cas, votre sort dépend pour beaucoup de votre employeur. Sachez que

si votre patron est compréhensif, et que l'entreprise le permet, il pourra vous proposer un poste de reclassement... Mais il faut aussi que vous puissiez vous montrer polyvalent...



LE TOUR D'EUROPE DES LIMITATIONS

Les vacances d'été sont généralement propices au grand tourisme. Mais quand on franchit les frontières, il faut aussi savoir se plier à de nouvelles réglementations routières... Piqure de rappel.

PAYS	VITESSE MAXI EN VILLE	SUR ROUTE	SUR AUTOROUTE	LIMITE LÉGALE D'ALCOOLEMIE
ALLEMAGNE	50 km/h	100 km/h	130 km/h*	0,5 g/l
BELGIQUE	50 km/h	90 km/h	120 km/h	0,5 g/l
ESPAGNE	50 km/h	90 km/h	110 km/h	0,5 g/l
ITALIE	50 km/h	90 km/h	130 km/h	0,5 g/l
LUXEMBOURG	50 km/h	90 km/h	130 km/h	0,5 g/l
PORTUGAL	50 km/h	90 km/h	120 km/h	0,5 g/l
ROYAUME-UNI	48 km/h	97 km/h	112 km/h	0,8 g/l
SUISSE	50 km/h	80 km/h	120 km/h	0,5 g/l

FIABILITÉ : LES ALLEMANDES AU TOP... EN ALLEMAGNE

Chaque année, l'Adac, le grand automobile club allemand, établit un bilan fiabilité à partir des cas de pannes recensées sur la route. Un indicateur de valeur, car reposant sur quelque 4,25 millions d'interventions... Bonne surprise, les françaises s'en sortent plutôt bien.



MINIS	
1	Toyota Aygo
2	Fiat 500
3	Peugeot 107
4	Fiat Panda
5	Renault Twingo

CITADINES	
1	Mini (BMW)
2	Peugeot 207
3	Mitsubishi Colt
4	Opel Meriva
5	Nissan Note

COMPACTES (BERLINES ET MONOSPACES)	
1	BMW Série 1
2	Audi A3
3	Peugeot 308
4	Mercedes Classe B
5	Mercedes Classe A

CATÉGORIES SUPÉRIEURES	
1	BMW X3
2	Mercedes Classe C
3	BMW Série 3
4	Mercedes SLK
5	Audi A4

* même sur les portions dites "illimitées", le 130 est conseillé.